

# ASSEMBLEE DE CORSE

## DELIBERATION N° 08/41 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CCM EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-PIERRE LECCIA

SEANCE DU 3 AVRIL 2008

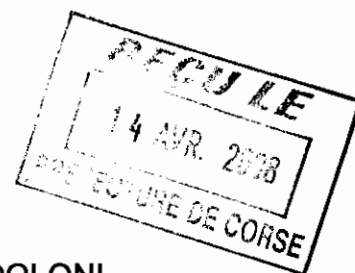
L'An deux mille huit, et le trois avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Alexandre ALESSANDRINI, Rose ALIBERTINI, Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI, Jean-Christophe ANGELINI, Gaby BIANCARELLI, Jean BIANCUCCI, Pascale BIZZARI-GHERARDI, Dominique BUCCHINI, Babette BURESI, Pascaline CASTELLANI, Pierre CHAUBON, Christine COLONNA, Dorothee COLONNA-VELLUTINI, François DOMINICI, Geneviève FILIPPI, José GALLETTI, Christiane GORI, Christine GUERRINI, Hélène LUCIANI-PADOVANI, Jean-Louis LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Jeanne MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Anne-Marie NATALI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine OTTAVI, Vanina PIERI, Etienne RICCI-VERSINI, Josette RISTERUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Monika SCOTTO, Henri SISCO, Michel STEFANI, Sauveur VERSINI

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Camille de ROCCA SERRA  
Mme Corinne ANGELI à Mme Monika SCOTTO  
M. Pierre-Philippe CECCALDI à Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI  
Mme Marielle DELHOM à M. Antoine OTTAVI  
Mme Maria GUIDICELLI à Mme Josette RISTERUCCI  
M. Jean-Charles MARTINETTI à M. Sauveur VERSINI  
M. Jean-Jacques PANUNZI à Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI  
Mme RICCI Annie à Mme Christine GUERRINI  
Mme Marie-Antoinette SANTONI- BRUNELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI



### ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Claude GUAZZELLI, Rose-Marie PROSPERI, Véronique SCIARETTI, Edmond SIMEONI, Jean-Guy TALAMONI.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DESIGNE**, en remplacement de M. Jean-Pierre LECCIA, Mme Anne-Marie NATALI pour siéger au conseil de surveillance de la SEML Compagnie Aérienne « Corse Méditerranée » après un vote à scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- Inscrits : 51
- Votants : 23
- Suffrages exprimés : 23

Mme Anne-Marie NATALI : 23 voix.

**Ne prennent pas part au vote : Mmes et MM.**

Nicolette ALBERTINI- COLONNA, Alexandre ALESSANDRINI, Rose ALIBERTINI, Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Pascaline CASTELLANI, Pierre CHAUBON, Christine COLONNA, Dorothee COLONNA-VELLUTINI, Marielle DELHOM, François DOMINICI, Maria GUIDICELLI, Jean-Louis LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Madeleine MOZZICONACCI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine OTTAVI, Vanina PIERI, Josette RISTERUCCI, Henri SISCO, Michel STEFANI.

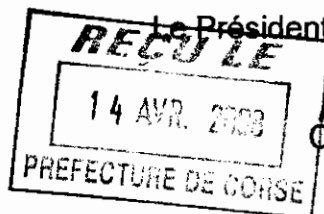
**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 3 Avril 2008



**Camille de ROCCA SERRA**